



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

FFARIQ : Négociation de l'entente collective
Une entente de principe cohérente

Québec, le 8 décembre 2015 - La Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) a convenu d'une entente de principe à la suite d'un marathon de négociation avec le Comité patronal de négociation du secteur de la Santé et des Services sociaux (CPNSSS). L'entente balise les aspects normatifs du contrat entre les ressources d'accueil à la jeunesse et le gouvernement du Québec. Le cadre financier sera finalisé aux tables centrales sur le monétaire concernant les emplois comparables.

Le conseil d'administration de la FFARIQ s'est montré favorable à soumettre aux membres le fruit d'intenses rencontres. Ceux-ci seront convoqués à une assemblée extraordinaire afin de tenir un vote. La FFARIQ est le plus grand syndicat du milieu des familles d'accueil en protection de la jeunesse au Québec.

Le syndicat s'est basé notamment sur l'expérience de la première entente collective, mais plus particulièrement sur les réalités vécues sur le terrain par les ressources d'accueil. Trois axes ont été priorisés lors des négociations : la reconnaissance des ressources, la rééquilibrage dans la relation ressource/établissement et la stabilité d'exercice. Une tâche qui fut difficile considérant notamment le statut hybride des familles d'accueil et le cadre limitant de la Loi sur la représentation des ressources.

La présidente de la FFARIQ, madame Jacinthe Boucher, a indiqué que « le résultat obtenu forme une entente cohérente, avec des avancées significatives dans de nombreux domaines normatifs. Elle reconnaît et protège les ressources. Notre implication et notre engagement auprès des jeunes sont à long terme et nous souhaitons une entente qui misait sur la stabilité des enfants dans leur milieu d'accueil. Lorsqu'une famille décide d'accueillir un enfant, elle ouvre sa maison et son cœur pour l'aider à se bâtir une vie ».

Afin de négocier les conditions de la prochaine entente collective, la FFARIQ avait créé un comité de soutien formé d'un représentant par région. « Nous avons travaillé collectivement notre cahier de demandes afin de le déposer à la table du CPNSSS en mars 2015. Le fruit de ce travail d'équipe a fait ressortir plusieurs déterminants qui ont fait la différence lors des nombreuses rencontres de négociation », a ajouté madame Boucher.



À propos de la FFARIQ

La FFARIQ a vu le jour il y a plus de 40 ans. Elle se porte à la défense des droits et intérêts des ressources d'accueil à l'enfance, les soutient dans leur engagement auprès des jeunes, travaille à améliorer leurs conditions d'exercice et valorise le partenariat entre eux et les établissements.

Depuis 2009, la FFARIQ est devenue une association de ressources autorisée à négocier une entente collective, laquelle avait été signée en août 2012. Sa mission première consiste donc à représenter les ressources d'accueil, assurer le respect de l'entente collective, former et informer les ressources, et promouvoir leur travail auprès des établissements et du grand public. La valeur prioritaire et fondamentale de la FFARIQ est le bien-être accru des enfants placés dans des ressources d'accueil stables et engagées.

-30-

Source :

Jacinthe Boucher
Présidente
Fédération des familles d'accueil et ressources
intermédiaires du Québec

Renseignements :

Brigitte Lemay
Conseillère principale, Relations publiques
Hill+Knowlton Stratégies
Tél. : 418 425-0973
Cell. : 418 953-0223
brigitte.lemay@hkstrategies.ca